

Parc régional des îles-de-Saint-Timothée

Accueil de groupe pour la saison hivernale 2019

Le Parc accueille les groupes scolaires et les entreprises pour une journée (ou ½ journée) plein air. Les activités sont :

- anneau de glace
- une patinoire de hockey
- glissade (apporter vos traîneaux)
- sentier de raquettes (location raquettes 5 \$/jr)
- sentier pédestre
- chalet de service (capacité maximum de 45 personnes à la fois)
- vente de chocolat chaud (1 \$)

Les coûts d'ouverture du chalet (surveillance et ménage) sont de 30 \$ / h, minimum 3 heures.

Nous offrons aussi le feu de camp au coût de 30 \$ (durée de maximum 3 h). Des tiges sont à votre disposition pour faire griller vos guimauves et/ou saucisses. Vous devez apporter vos guimauves et saucisses.

Après votre visite, vous recevrez une facture par la poste (à payer dans les 30 jours). L'activité est annulée (sans frais) si la température n'est pas propice. Les taxes sont incluses dans les prix.

Bons trucs à savoir :

- 1) L'autobus peut utiliser le débarcadère à l'entrée piétonnière au centre du parc (située au 180 rue St-Laurent). L'autobus peut ensuite se rendre dans le stationnement à l'entrée principale du parc (226 rue St-Laurent). La distance entre le stationnement et le chalet est de 450 mètres.
- 2) Les planches à neige et autres appareils de glisse en position debout sont interdits.
- 3) Nous vous recommandons le port du casque pour le patinage.
- 4) Vous êtes responsables de la sécurité des enfants dans le parc. Les enfants doivent rester à portée de vue d'un responsable de groupe. Il est interdit de monter dans les tours de sauvetage.
- 5) Prévoyez de l'aide pour superviser les activités. Pour des raisons de sécurité, prévoyez une surveillance en permanence pour la glissade afin de 1) dégager le bas des pistes et 2) faire remonter les enfants par le couloir de remonter (et non dans les pistes). Apportez des sifflets, ils seront très utiles.
- 6) Apportez un lot de bâtons de hockey avec une balle ou une rondelle afin de permettre à tous de jouer au hockey.

- 7) Si vous avez réservé des raquettes :
- Le préposé à l'accueil vous donnera l'ensemble des raquettes réservées;
 - Vous êtes responsable de retourner l'ensemble des raquettes et d'en assurer une bonne utilisation;
 - Prévoyez la tâche d'ajuster les raquettes et de les mettre aux enfants. Le surveillant de la ville ne fait pas cette tâche.
 - Même si vous n'en avez pas réservé, il est toujours possible d'en louer sur place.
- 8) Vous recevrez une facture par la poste après votre visite.



Pour informations et réservation, contactez :
Monsieur Frédéric Hamelin
Service récréatif et communautaire
Ville de Salaberry-de-Valleyfield
479, rue Hébert
Salaberry-de-Valleyfield
Téléphone : (450) 370-4390
Courriel : frederic.hamelin@ville.valleyfield.qc.ca

